

IATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/31/L.1 24 septembre 1976 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

rente et unième session EUXIEME COMMISSION

ORGANISATION DES TRAVAUX

Note du Président

- 1. Les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui ont été renvoyés à la Deuxième Commission pour examen sont les suivants (A/C.2/31/1):
 - Rapport du Conseil économique et social /chap. II, III (sect. A à E, H à K et M), IV, V, VI (sect. A) et VII (sect. B à D et F)/ (point 12)
 - 2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (point 56) :
 - a) Rapport de la Conférence sur sa quatrième session
 - b) Rapport du Conseil du commerce et du développement
 - c) Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
 - 3. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel : rapport du Conseil du développement industriel (point 57)
 - 4. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : rapport du Directeur général (point 58)
 - 5. Activités opérationnelles pour le développement (point 59) :
 - a) Programme des Nations Unies pour le développement
 - b) Fonds d'équipement des Nations Unies
 - c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général
 - d) Programme des Volontaires des Nations Unies
 - e) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

/...

31,

- f) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- g) Programme alimentaire mondial
- 6. Programme des Nations Unies pour l'environnement (point 60) :
 - a) Rapport du Conseil d'administration
 - b) Rapport du Secrétaire général
 - c) Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains : rapport du Secrétaire général
- 7. Problèmes alimentaires : rapport du Conseil mondial de l'alimentation (point 61)
- 8. Fonds spécial des Nations Unies (point 62):
 - a) Rapport du Conseil des gouverneurs
- 9. Université des Nations Unies (point 63) :
 - a) Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies
 - b) Rapport du Secrétaire général
- 10. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe : rapports du Secrétaire général (point 64)
- 11. Révision de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (point 65)
- 12. Développement et coopération économique internationale : application des décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire (point 66) :
 - a) Rapport du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies
 - b) Rapports du Secrétaire général
- 13. Coopération économique entre pays en développement : rapport du Secrétaire général (point 67)
- 14. Coopération technique entre pays en développement (point 68).
- 2. Les renseignements de base concernant ces points sont détaillés dans l'ordre du jour annoté de l'Assemblée (A/31/100 et Add.1). En outre, l'annexe de la présente note contient, pour chaque point de l'ordre du jour, une liste des documents dont l'Assemblée est saisie comme suite à des demandes de l'Assemblée elle-même ou conformément à des décisions du Conseil économique et social. L'annexe indique

également, pour chaque point de l'ordre du jour, la suite à donner aux termes des résolutions pertinentes de l'Assemblée ainsi que les questions découlant du rapport du Conseil économique et social 1/ auxquelles l'Assemblée doit donner suite - telles qu'elles figurent au chapitre premier de ce rapport - et d'autres références à des questions considérées comme rentrant dans le cadre des travaux de la Commission.

- 3. Il est proposé que la Commission axe son débat général sur les points 12 (Rapport du Conseil économique et social), 65 (Révision de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement) et 66 (Développement et coopération économique internationale : application des décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire). Il va de soi que toute délégation souhaitant faire une déclaration d'ordre général sur tout autre point de l'ordre du jour pourra le faire au cours du débat général; de cette façon, le temps prévu pour les divers points pourra être consacré, dans l'ensemble, à l'examen de propositions précises. Les délégations souhaitant participer au débat général sont priées de signaler dès que possible au secrétariat de la Commission (bureau 2941, poste 5706) les dates auxquelles elles souhaiteraient faire leurs déclarations. Il est proposé de clore le jeudi 30 septembre, à midi, la liste des orateurs participant au débat général.
- 4. La Commission souhaitera peut-être adopter le programme de travail suivant :

Semaines du 27 septembre au ler octobre, du 4 au 8 octobre et du 11 au 15 octobre 2/

27 septembre

Election des vice-présidents et du Rapporteur

Organisation des travaux

<u>Point 56</u>: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement:

a) Rapport de la Conférence sur sa quatrième session : examen du paragraphe 5 de la section 5 de la résolution 90 (IV) sur l'élargissement du Conseil du commerce et du développement /Ī'Assemblée générale doit se prononcer sur cette résolution à titre prioritaire car le Conseil du commerce et du développement se réunira du 5 au 22 octobre 1976 /A/C.2/31/1, par.

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 3 (A/31/3).

^{2/} Le Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies tiendra sa quatrième session du 23 septembre au 6 octobre. Pendant cette période, la Deuxième Commission pourra, suivant le nombre des orateurs inscrits pour prendre la parole lors du débat général et le calendrier des travaux du Comité spécial, tenir deux ou trois séances par semaine.

A/C.2/31/L.1 Français Page 4

30 septembre

Reprise de la soixante et unième session du Conseil économique et social 3/

Points 12, 65 et 66

Débat général

Semaine du 18 au 22 octobre

18 octobre

Points 12, 65 et 66

Débat général (fin)

 $\sqrt{19}$ octobre

Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité adminis-

tratif de coordination/

20 octobre

Point 58

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : rapport

du Directeur général

21 octobre

Point 62

Fonds spécial des Nations Unies

22 octobre

Point 60

Programme des Nations Unies pour

l'environnement

^{3/} Les points de l'ordre du jour que le Conseil économique et social examinera à la reprise de sa soixante et unième session sont énumérés dans le document E/L.1736. Le 30 septembre, le Conseil examinera le point 28 de son ordre du jour intitulé "Election des membres du Groupe de travail intergouvernemental spécial chargé d'examiner les pratiques de corruption, créé en vertu de la résolution 2041 (LXI) du Conseil économique et social, en date du 5 août 1976". Durant la semaine du 11 au 15 octobre, il se réunira pour examiner le point 26 ("Fonds spécial des Nations Unies") et le point 4 ("Coopération régionale").

Semaine du 25 au 29 octobre

Point 60 Programme des Nations Unies pour

l'environnement (<u>suite</u>)

725 octobre Reprise de la soixante et unième session

du Conseil économique et social/ 4/

 $\sqrt{26}$ octobre Conférence pour les annonces de contri-

butions à l'Organisation des Nations Unics

pour le développement industrie1/

Point 61 Problèmes alimentaires : rapport du Conseil

mondial de l'alimentation

Point 57 Organisation des Nations Unies pour le

développement industriel : rapport du Conseil du développement industriel

Semaine du ler au 5 novembre

Point 57 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel : rapport du

Conseil du développement industriel (suite)

Points 65 et 66

Révision de la Stratégie internationale du developpement pour la deuxième Décennie

des Nations Unies pour le développement; et développement et coopération économique internationale : application des décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire (examen de toute proposition qui pourra avoir été

formulée)

Point 67 Coopération économique entre pays en

développement : rapport du Secrétaire

général

Point 59 Activités opérationnelles pour le

développement

/2 novembre Conférence pour les annonces de contri-

butions au Programme des Nations Unies pour le développement et_au Fonds d'équi-

pement des Nations Unies/

^{4/} Le Conseil économique et social se réunira pour examiner les points suivants de son ordre du jour (E/L.1736): 25 ("Coopération en matière de développement industriel"), 18 ("Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies") et, si le rapport est disponible, 27 ("Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies").

A/C.2/31/L.1 Français Page 6

/4 novembre

Conférence pour les annonces de contributions au Fonds des Nations Unies pour l'enfance/

Semaine du 8 au 12 novembre

Point 59

Activités opérationnelles pour le développement (suite)

Point 68

Coopération technique entre pays en développement

Examen de propositions en attente sur des points déjà examinés

Semaine du 15 au 19 novembre

 $\sqrt{15}$ novembre

Reprise de la soixante et unième session du Conseil économique et social / 5/

Point 56

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Point 64

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe : rapports du Secrétaire général

Examen de propositions en attente sur des points déjà examinés

Semaine du 22 au 26 novembre

22 novembre

Point 63

Université des Nations Unies

Point 64

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (fin)

Semaines du 29 novembre au 3 décembre et du 6 au 10 décembre

Point 12

Examen de propositions en attente et de la suite à donner à des questions découlant du rapport du Conseil économique et social

10 décembre

Achèvement des travaux de la Commission

^{5/} Le Conseil économique et social se réunira pour examiner les points 24 "Commerce et développement" et 29 "Nomination de membres du Conseil mondial de l'alimentation" de son ordre du jour (E/L.1736).

- 5. Il est proposé que la Commission suive la pratique des trois sessions précédentes durant lesquelles les Vice-Présidents avaient été chargés de coordonner les consultations officieuses au sujet des différentes questions. Cette méthode a sensiblement aidé la Commission dans ses travaux et pour la rendre plus utile encore, la Commission a adopté l'année dernière une procédure selon laquelle le Président a annoncé dès le début de la session les questions qui seraient attribuées à chacun des Vice-Présidents. Ces derniers pouvaient donc organiser les consultations nécessaires avant que la Commission n'aborde officiellement l'examen de ces questions.
- 6. Conformément à la pratique antérieure, le Président proposera au début de l'examen de chaque question une date de clôture de la liste des orateurs et une date limite de présentation des propositions.
- 7. L'attention de la Commission est appelée sur la recommandation concernant la réduction du volume de la documentation, formulée par le Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale (par. 106 a) de l'annexe V du règlement intérieur). Par souci d'efficacité et d'économie, l'Assemblée générale a invité à plusieurs reprises les délégations à faire preuve de modération lorsqu'elles demandent des rapports, des études et des comptes rendus de séance, et elle a demandé au Secrétariat de rédiger une documentation aussi concise que possible.
- 8. En outre, dans sa résolution 2538 (XXIV) du 11 décembre 1969, l'Assemblée générale a fait savoir que, dans le cas des organes pour lesquels sont établis des comptes rendus analytiques, les déclarations faites par les membres des délégations ou d'autres orateurs ne devaient pas être reproduites intégralement dans les comptes rendus analytiques ou sous forme de document séparé, à moins que l'organe intéressé n'en décide autrement après avoir été informé des incidences financières. L'Assemblée a également décidé que "les rapports des grandes commissions devaient être aussi concis que possible et que, sauf dans des cas exceptionnels, ils ne devaient pas contenir de résumé des débats" (A/520/Rev.12, annexe V, par. 43).
- 9. Afin de réduire le nombre des séances et de rationaliser autant que possible les travaux de l'Assemblée générale, il est suggéré que la Commission prévoie six séances par semaine, sauf pendant la période où le Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies tiendra sa quatrième session, étant entendu que des séances supplémentaires pourront être organisées, si c'est possible, en cas de nécessité.

<u>Annexe</u>

DOCUMENTATION DONT LA COMMISSION EST SAISIE ET ANNOTATIONS SYNOPTIQUES

Point 12. Rapport du Conseil économique et social

Documentation	
A/31/3	Rapport du Conseil économique et social sur les séances consacrées à l'organisation des travaux pour 1976 et sur les travaux de ses soixantième et soixante et unième sessions
A/31/3/Add.1 [*]	Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de la reprise de sa soixante et unième session
A/31/58	Lettre datée du 4 mars 1976, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/31/60	Note verbale datée du 8 mars 1976, adressée au Secrétaire générale par la Mission permanente de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/31/67	Lettre datée du 23 mars 1976, adressée au Secrétaire général par les représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/31/68	Note verbale datée du 18 mars 1976, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/31/69	Lettre datée du 24 mars 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/31/70	Note verbale datée du 24 mars 1976, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/31/80	Lettre datée du 8 avril 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

x A paraître.

A/C.2/31/L.1 Français Annexe Page 2 Lettre datée du 4 mai 1976, adressée au Secrétaire général A/31/87 par les représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies A/31/160 Lettre datée du 23 juillet 1976, adressée au Secrétaire général par les représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies Lettre datée du 27 juillet 1976, adressée au Secrétaire A/31/165 général par le représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies Lettre datée du 29 juillet 1976, adressée au Secrétaire A/31/166 général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies Lettre datée du ler septembre 1976, adressée au Secrétaire A/31/197 général par le représentant permanent de Sri Lanka auprès de 1'Organisation des Nations Unies, transmettant les documents de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés Note verbale datée du 15 septembre 1976, adressée au Secrétaire A/31/216 général par la Mission permanente de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies A/31/Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau (résolution 3513 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 6) A/31/Rapport du Secrétaire général sur les effets économiques préjudiciables qu'ont sur les Etats et les peuples arabes l'agression israélienne répétée et l'occupation continue de leurs territoires (résolutions 3336 (XXIX) et 3516 (XXX) de l'Assemblée générale) A/31/Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour appliquer le programme d'assistance à moyen et à long terme pour le redressement et le relèvement de la région soudano-sahélienne (résolution 3253 (XXIX) de l'Assemblée générale) E/5844 Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises et les modalités arrêtées pour assurer la préparation, l'appui et le financement adéquats d'une année internationale de l'enfant (résolution 3406 (XXX) de l'Assemblée générale)

A/31/

Rapport du Secrétaire général sur une année internationale de l'enfant, y compris les prévisions révisées de dépenses (décision 178 (LXI) du Conseil économique et social)

Add.1

E/5838 et Corr.l et Rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à empêcher les sociétés transnationales et autres, leurs intermédiaires et autres parties en cause de se livrer à des pratiques de corruption (résolution 3514 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 7)

E/5843

Rapport du Secrétaire général sur les besoins immédiats résultant de situations économiques critiques (résolution 3510 (XXX) de l'Assemblée générale et décision 177 (LXI) du Conseil économique et social)

Questions pertinentes

Passages pertinents du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa seizième session 6/

Résolutions et décisions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/31/3, chap. premier)

Participation à la Conférence des Nations Unies sur l'eau /résolution 1982 (LX)/

Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau /résolution 1983 (LX)/

Déclaration d'Abidjan / résolution 2009 (LXI)

Renforcement des services d'information de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles /résolution 2014 (LXI)/

Charte des droits et devoirs économiques des Etats /résolution 2027 (LXI)/

Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement /résolution 2028 (LXI)/

Travaux de recherche-développement consacrés aux sources d'énergie non classiques /résolution 2031 (LXI)/

Rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement /résolution 2033 (LXI)/

^{6/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 38 (A/31/38).

Période préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur <u>la science et la technique au service du développement /résolution 2035 (LXI)/</u>

Pratiques de corruption, en particulier paiements illicites, dans le cadre des transactions commerciales internationales /résolution 2041 (LXI)/

Rapport du Secrétaire <u>gé</u>néral sur les bes<u>o</u>ins immédiats résultant de situations économiques critiques <u>/</u>décision 177 (LXI<u>)</u>/

Année internationale de l'enfant /décision 178 (LXI)/

Mesures visant à empêcher des sociétés transnationales et autres, leurs intermédiaires et autres parties en cause de se livrer à des pratiques de corruption /décision 181 (LXI)/

Déclaration de principe du Groupe des 77, présentée au Conseil économique et social, dans le cadre de l'examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle /décision 158 (LXI)/

- a) Examen des sections pertinentes du rapport du Conseil économique et social ainsi que des rapports demandés par l'Assemblée générale ou que le Conseil économique et social a décidé de lui transmettre et qui sont énumérés plus haut;
- b) Examen de la résolution 2028 (LXI) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale de décider, à sa trente et unième session, de convoquer la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement au cours de l'année 1979. Dans cette résolution, le Conseil a également formulé des recommandations sur les principaux objectifs de la Conférence, son ordre du jour et d'autres dispositions;
- c) Examen de la décision 178 (LXI) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a recommandé que l'Assemblée générale proclame 1979 "Année internationale de l'enfant", accorde l'attention voulue aux objectifs de l'Année, invite tous les organes et organismes appropriés du système des Nations Unies à participer aux activités de l'Année internationale de l'enfant et désigne à cette fin comme organisme pilote le Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- d) Examen de la résolution 2014 (LXI) du Conseil économique et social, dans laquelle, après avoir réaffirmé le principe de la souveraineté permanente de chaque Etat sur ses ressources naturelles, le Conseil a, entre autres, pris note des propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport relatif au renforcement progressif des services d'information de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles (E/5807 et Corr.1) et a recommandé que l'Assemblée générale prenne dûment en considération la possibilité de fournir les ressources financières nécessaires pour donner suite à ces propositions, compte dûment tenu des travaux en cours au Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

Point 56. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

- a) Rapport de la Conférence sur sa quatrième session
- b) Rapport du Conseil du commerce et du développement
- c) Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Documentation

TD/217

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatrième session (résolution 3459 (XXX) de l'Assemblée générale)

A/31/15 (première et deuxième* parties)

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa septième session extraordinaire et sur la première partie de sa seizième session (résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 22)

TD/216

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les résultats de la quatrième session de la Conférence (résolution 3506 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 4)

A/31/197

Lettre datée du ler septembre 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les documents de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés

A/31/3/Add.1^x

Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de la reprise de sa soixante et unième session

- a) Examen du rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatrième session (résolution 3459 (XXX) de l'Assemblée générale);
- b) Examen du rapport du Conseil du commerce et du développement et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 22 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, le Conseil "rend compte chaque année de ses activités à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le Conseil économique et social peut, s'il le juge nécessaire, transmettre à l'Assemblée générale ses observations sur ces rapports");
 - c) Examen du rapport susmentionné, demandé par l'Assemblée générale.

Point 57. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel : rapport du Conseil du développement industriel

Documentation

A/31/16^x

Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa dixième session /résolution_2152 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 7 h)/, y compris le rapport sur l'établissement d'un fonds pour le développement industriel (résolution 3402 (XXX) de l'Assemblée générale)

A/31/197

Lettre datée du ler septembre 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les documents de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés

A/31/3/Add.1*

Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de la reprise de sa soixante et unième session

- a) Eximen du rapport du Conseil du développement industriel et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social (conformément à la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 7 h), le Conseil doit "faire rapport chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social; celui-ci peut faire tenir à l'Organisation et à l'Assemblée générale, au sujet du rapport, toutes observations qu'il jugerait nécessaires");
- b) Révision des listes d'Etats éligibles au Conseil du développement industriel, compte tenu de l'admission récente de nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies ou aux institutions spécialisées (résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale).

Point 58. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : rapport du Directeur général

Documentation

A/31/14

Rapport du Directeur général (résolution 2044 (XX) de l'Assemblée générale, par. 3)

Suite à donner

Examen du rapport du Directeur général (conformément au paragraphe 3 de la résolution 2044 (XX) de l'Assemblée générale, le Directeur général doit "faire rapport une fois par an à l'Assemblée générale et, le cas échéant, au Conseil économique et social, sur les activités de l'Institut").

Point 59. Activités opérationnelles pour le développement

- a) Programme des Nations Unies pour le développement
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général
- d) Programme des Volontaires des Nations Unies
- e) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
- f) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- g) Programme alimentaire mondial

-			
Doc	umer	ıtat	cion

Documentation	
A/31/3	Rapport du Conseil économique et social (chap. VII, sect. D)
E/5779	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa vingt et unième session
E/5846/Rev.1*	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa vingt-deuxième session
E/5847	Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
E/5848	Rapport du Conseil d'administration du FISE sur l'expansion des services de base en faveur de l'enfance dans les pays en développement (résolution 3408 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 3)
A/C.2/31/L.2	Texte du projet de résolution relatif à l'autorisation de contracter des emprunts accordés à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, que le Conseil économique et social, dans sa décision 164 (LXI), recommande à l'Assemblée générale d'adopter
A/C.2/31/L.3	Texte du projet de résolution relatif à l'expansion des services de base fournis par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans les pays en développement, que le Conseil économique et social, dans sa résolution 2022 (LXI), recommande à l'Assemblée générale d'adopter
A/C.2/31/L.4	Texte du projet de résolution relatif aux Volontaires des

Nations Unies, que le Conseil économique et social, dans sa décision 165 (LXI), recommande à l'Assemblée générale d'adopter

Résolutions et décisions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/31/3, chap. premier)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance /résolution 2021 (LXI)/

Expansion des services de base fournis par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans les pays en développement /résolution 2022 (LXI)/

Activités opérationnelles pour le développement / résolution 2024 (LXI)/

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population <u>/r</u>ésolution 2025 (LXI)/

Assistance au peuple palestinien /résolution 2026 (LXI)/

Autorisation de contracter des emprunts accordée à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement /décision 164 (LXI)/

Volontaires des Nations Unies /décision 165 (LXI)/

- a) Examen des sections pertinentes du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 4 de la résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement "soumettra des rapports et des recommandations au Conseil économique et social". Au paragraphe 7 de sa résolution 57 (I), l'Assemblée générale dispose que le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance établira des rapports périodiques concernant son activité et les présentera au Conseil économique et social. Au paragraphe 4 de sa résolution 802 (VIII), l'Assemblée générale prie le Conseil économique et social de continuer à revoir périodiquement l'activité du FISE et de faire à l'Assemblée générale des recommandations, le cas échéant);
- b) Exemen du projet de résolution relatif à l'autorisation de contracter des emprunts accordée à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (A/C.2/31/L.2) recommandé par le Conseil économique et social dans sa décision 164 (LXI);
- c) Examen du projet de résolution relatif à l'expansion des services de base fournis par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans les pays en développement (A/C.2/31/L.3) recommandé par le Conseil économique et social dans sa résolution 2022 (LXI);
- d) Examen du projet de résolution relatif aux Volontaires des Nations Unies (A/C.2/31/L.4) recommandé par le Conseil économique et social dans sa décision 165 (LXI).

Point 60. Programme des Nations Unies pour l'environnement :

- a) Rapport du Conseil d'administration
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) <u>Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements</u> humains : rapport du Secrétaire général

Documentation

A/31/25 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa quatrième session (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, sect. I. par. 3) 7/

A/31/210 Rapport du Secrétaire général sur le problème des restes matériels des guerres et de leurs effets sur l'environnement (résolution 3435 (XXX) de l'Assemblée générale)

A/31/211 Note du Secrétaire général sur les conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement (résolution 3436 (XXX) de l'Assemblée générale)

A/31/156 et Add.1 Rapport du Secrétaire général sur les résultats d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (résolution 3438 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 10)

A/31/ Rapport du Secrétaire général sur les incidences financières des autres dispositions institutionnelles proposées dans la résolution l'adoptée par Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (résolution 2 de la Conférence Habitat)

A/CONF.70/15 Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (résolution 2 de la Conférence Habitat)

E/5758 Rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification sur sa neuvième session (décision 179 (LXI) du Conseil économique et social)

E/AC.6/SR.776-780 Comptes rendus analytiques du Comité économique du Conseil économique et social

A/10225 Rapport du Secrétaire général sur les critères régissant le financement multilatéral de l'habitation et des établissements humains (décision prise par l'Assemblée générale le 9 décembre 1975 à sa 2432ème séance plénière)

J/ Un aperçu des mesures prises par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant la coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (résolution 3437 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 5) figure au paragraphe 461.

E/5852 et Add.1

Observations relatives au rapport du Secrétaire général sur les critères régissant le financement multilatéral de l'habitation et des établissements humains (A/10225), présentées par la Banque mondiale et par le Programme des Nations Unies pour le développement pour donner suite à la décision prise par l'Assemblée générale le 9 décembre 1975, à sa 2432ème séance

UNEP/GC/78

Note du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les critères régissant le financement multilatéral de l'habitation et des établissements humains : rapport du Secrétaire général (A/10225)

A/31/3

Rapport du Conseil économique et social, chapitre IV, sections B et D

Résolutions et décisions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/31/3, chap. premier)

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur sa quatrième session /résolution 2013 (LXI)/

Appui régional aux efforts nationaux visant à améliorer les établissements humains /résolution 2040 (LXI)/

Rapport du Comité de <u>1</u>'habitation, de la construction et de la planification sur sa neuvième session $\sqrt{\text{décision 179 (LXI)}}$

Suite à donner

- a) Examen du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des sections pertinentes du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 3 de la section I de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, "le Conseil d'administration fera rapport chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, lequel transmettra à l'Assemblée les observations que ce rapport appelle de sa part", notamment en ce qui concerne les questions de coordination et la relation entre les politiques et programmes relatifs à l'environnement dans le cadre des organismes des Nations Unies et les politiques et priorités générales dans le domaine économique et social);
- b) Examen des rapports qui ont été demandés par l'Assemblée générale ou qui lui ont été transmis et figurent dans la liste ci-dessus;
- c) Examen de la résolution 2013 (LXI) du Conseil économique et social relative au rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans laquelle le Conseil a, entre autres, invité l'Assemblée générale à approuver les recommandations du Conseil d'administration, et particulièrement celles qui ont trait à la Conférence des Nations Unies sur la désertification telles qu'elles figurent dans les paragraphes 5 à 8 de la décision 73 (IV);

j

invité l'Assemblée générale à porter son attention sur le paragraphe 3 de la décision 55 (IV) du Conseil d'administration, qui a trait aux préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, et sur les paragraphes 1 et 2 de la section III de la décision 47 (IV) du Conseil d'administration; invité l'Assemblée à prendre en considération les observations formulées par le Conseil d'administration au chapitre VI de son rapport, à propos du rapport du Secrétaire général sur les critères régissant le financement multilatéral de l'habitation et des établissements humains (A/10225) ainsi que de la note établie à ce sujet par le Directeur exécutif (UNEP/GC/78); et enfin invité l'Assemblée générale à porter son attention sur la décision 76 B (IV) du Conseil d'administration;

d) Examen de la résolution 2040 (LXI) du Conseil économique et social sur l'appui régional aux efforts nationaux visant à améliorer les établissements humains, dans laquelle le Conseil a, entre autres, recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'organiser, dans le cadre des commissions régionales, des réunions régionales qui énonceront des directives touchant la coordination, dans chaque région, des mesures à prendre pour apporter une solution aux problèmes des établissements humains, et de faire rapport à l'Assemblée générale sur les résultats de leurs délibérations. Le Conseil a en outre recommandé que l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, accorde une attention particulière aux recommandations concernant la coopération internationale, en prenant note des opinions exprimées à ce sujet à la soixante et unième session du Conseil.

Point 61. Problèmes alimentaires : rapport du Conseil mondial de l'alimentation

Documentation

- A/31/19^x Rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaix de sa deuxième session (résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale, par. 7)
- A/31/197 Lettre datée du ler septembre 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les documents de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés
- A/31/3 Rapport du Conseil économique et social, chapitre VII, section B.

Résolutions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/31/3, chap. premier)

Rapport du_Conseil mondial de l'alimentation sur sa deuxième session /résolution 2037 (LXI)/

Coopération entre le Comité interministériel africain pour l'alimentation et les organisations et institutions spécialisées compétentes des Nations Unies /résolution 2038 (LXI)/

Suite à donner

Examen du rapport du Conseil mondial de l'alimentation et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 7 de la résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale, le Conseil mondial de l'alimentation doit faire rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social).

Point 62. Fonds spécial des Nations Unies

a) Rapport du Conseil des gouverneurs

Documentation

A/31/21 Rapport du Conseil des gouverneurs sur les travaux de ses deuxième et troisième sessions (résolution 3356 (XXIX) de l'Assemblée générale, par. 3, art. III)

A/31/3/Add.1 Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de la reprise de sa soixante et unième session

Suite à donner

Examen du rapport du Conseil des gouverneurs et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 3 de l'article III de la résolution 3356 (XXIX) de l'Assemblée générale, "le Conseil des gouverneurs fait rapport chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, qui communique également à l'Assemblée ses observations pertinentes").

Add 2031/5.1 Français Annexe Page 15

Point 63. Université des Nations Unies:

- a) Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies
- b) Rapport du Secrétaire général

Documentation

A/31/31 et Add.1 Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies (art. IV, pur. 4 h) de la Charte de l'Université des Nations Unies)

A/31/ Rapport du Secrétaire général sur la campagne de collecte de fonds (résolution 3439 (XXX) de l'Assemblée générale)

A/31/3 Rapport du Conseil économique et social (chap. III, sect. K)

Décision du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

Université des Nations Unies /décision 160 (LXI)/

- a) Examen du rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 4 h) de l'article IV de la Charte de l'Université des Nations Unies, le Conseil "présente, par l'entremise du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'UNESCO, un rapport annuel sur l'activité de l'Université à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil exécutif de l'UNESCO".
- b) Examen du rapport du Secrétaire général dont il est fait mention ci-dessus.

Point 64. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe : rapports du Secrétaire général

Documentation

A/31/88 Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau du

Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de

catastrophe (résolutions 2816 (XXVI) et 3440 (XXX) de

l'Assemblée générale)

A/31/149 Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux régions

d'Ethiopie victimes de la sécheresse (résolution 3441 (XXX) de

l'Assemblée générale, par. 3)

A/31/197 Lettre datée du ler septembre 1976, adressée au Secrétaire

général par le représentant permanent de Sri Lanka auprès

de l'Organisation des Nations Unies transmettant les

documents de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de

gouvernement des pays non alignés

A/31/3 Rapport du Conseil économique et social, chapitre VII,

section F

Questions pertinentes

Dans sa résolution 2016 (IXI), le Conseil économique et social a recommandé que l'Assemblée générale examine, à sa trente et unième session, les moyens les plus appropriés de finencer, après le 31 décembre 1977, le Bureau du Coordonnateur, compte tenu des vues exprimées à ce sujet à la soixante et unième session du Conseil économique et social.

Résolutions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de le Commission (A/31/3, chapitre premier)

Assistance aux régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse /résolution 1986 (LX)/

Assistance en cas de catastrophe naturelle ou d'autres situations revêtant le caractère d'une catastrophe /résolution 2016 (LXI)/

- a) Examen du rapport du Secrétaire général et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe l j) de la résolution 2816 (XXVI) de l'Assemblée générale, le Coordonnateur des secours en cas de catastrophe sera autorisé, au nom du Secrétaire général, à adresser à ce dernier un rapport annuel qui sera présenté au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale).
- h) Examen a mapport demandé par l'Assemblée générale dont il est fait mention ci-dessus

Point 65. Révision de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

Documentation

A/31/3	Rapport du Conseil économique et social, chapitre V (résolution 3517 (XXX) de l'Assemblée générale)
A/31/186	Rapport du Secrétaire général sur les moyens d'accélérer le transfert de ressources réelles aux pays en développement dans des conditions prévisibles, sûres et continues (résolution 3489 (XXX) de l'Assemblée générale)
A/31/197	Lettre datée du ler septembre 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les documents de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés
E/5790/Rev.1	Etude sur l'économie mondiale, 1975 (résolution 3517 (XXX) de l'Assemblée générale)
E/5827/Rev.1 [*]	Exposé succinct des données concernant les progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie internationale du développement (résolution 3517 (XXX) de l'Assemblée générale)
E/5873 et Add.1 et 2	Supplément à l'Etude sur l'économie mondiale, 1975 (résolution 3517 (XXX) de l'Assemblée générale)
E/5793	Rapport du Comité de la planification du développement sur sa douzième session, chapitre premier (résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale, par. 83)
E/C.8/	Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'évaluation quantitative des activités scientifiques et techniques liées au développement établi comme suite à la résolution 1901 (LVII) du Conseil économique et social (résolution 2029 (LXI) du Conseil économique et social)

Résolutions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/31/3, chapitre premier)

Déclaration d'Abidjan /résolution 2009 (XLI)/

Développement et coopération économique internationale /résolution 2042 (LXI)/

Evaluation quantitative des activités scientifiques et techniques liées au développement /résolution 2029 (XLI)/

Suite à donner

Examen des rapports dont il est fait mention ci-dessus et du chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social.

- Point 66. Développement et coopération économique internationale : application des décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire :
 - a) Rapport du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies;
 - b) Rapports du Secrétaire général

Documentation

 $A/31/34^{x}$ et Add.1 Rapport du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies sur ses deuxième, troisième et quatrième sessions (résolution 3302 (S-VII) de l'Assemblée générale, section VII) A/31/Etude préliminaire du Secrétaire général sur la possibilité d'établir, dans le cadre du système des Nations Unies, un institut international de l'énergie pour aider tous les pays en développement dans la recherche et le développement de ressources énergétiques (résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, section III, par. 2) A/31/ Rapport intérimaire de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur l'étude demandée dans la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, section IV, par. 7) A/31/ Rapport du Secrétaire général sur les propositions concernant l'organisation du Fonds spécial en faveur des pays en développement sans littoral (résolution 3504 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 2) A/31/205 Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des femmes au processus de développement (résolution 3505 (XXX) de l'Assemblée générale) A/31/Rapports intérimaires des organismes des Nations Unies demandés dans la résolution 3506 (XXX), par. 2 E/5803/Add.1 Rapport intérimaire du Comité administratif de coordination sur la suite donnée par les organismes des Nations Unies à

TD/216

Rapport du Secrétaire général sur la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les résultats de la quatrième session de la CNUCED (résolution 3506 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 4)

la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale (résolution 3506 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 2)

Rapport du Secrétaire général sur sa participation à la A/31/107 et Corr.1 et 2 Conférence de Paris sur la coopération économique internationale (résolution 3506 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 6 et résolution 3515 (XXX) par. 3) Rapport du Directeur exécutif de l'Organisation des Nations A/31/147 Unies pour le développement industriel sur la création d'une banque de données techniques intéressant l'industrie (résolution 3507 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 2) Rapport du Secrétaire général sur la mise en place d'un E/5839 réseau d'échanges de renseignements techniques (résolution 3507 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 6 et décision 171 (LXI) du Conseil économique et social) Rapport de la Conférence de Paris sur la coopération économique A/31/ internationale (résolution 3515 (XXX) de l'Assemblée générale, par. 2) Lettre datée du ler septembre 1976, adressée au Secrétaire A/31/197 général par le représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les documents de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés A/31/208 Lettre datée du 9 septembre 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies Rapport intérimaire du Directeur général du Bureau international E/5857 du Travail sur l'issue de la Conférence mondiale tripartite (décision 182 (LXI) du Conseil économique et social) Projet de résolution intitulé "Comité intergouvernemental A/C.2/31/L.5 spécial du commerce international" (décision prise par l'Assemblée générale à sa 2441ème séance plénière, le 15 décembre 1975) A/31/3Rapport du Conseil économique et social, chapitre V A/31/3/Add.1* Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de

Résolutions et décisions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/31/3, chapitre premier)

la reprise de sa soixante et unième session

Déclaration d'Abidjan /résolution 2009 (LYI)/

Développement et coopération économique internationale /résolution 2042 (LXI)/

Mise en place d'un réseau d'échanges de renseignements techniques \sqrt{d} écision 171 (LXI) $\sqrt{}$

Rapport de la Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition du revenu, le progrès social et la division internationale du travail /décision 182 (LXI)/

Mandat du Comité du programme et de la coordination / résolution 2008 (LX)

Renforcement des commissions régionales en vue de la coopération régionale et interrégionale /résolution 2043 (LXI)/

- a) Examen du rapport du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies et des sections pertinentes du rapport du Conseil économique et social (résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, section VII).
- b) Examen des rapports demandés par l'Assemblée générale ou qui ont été transmis à l'Assemblée et qui sont énumérés ci-dessus.
- c) Examen du projet de résolution intitulé "Comité intergouvernemental spécial du commerce international" (A/C.2/31/L.5).

Point 67. Coopération économique entre pays en développement : rapport du Secrétaire général

Documentation

A/31/ Rapport du Secrétaire général sur l'application de la

résolution 3342 (XXX) de l'Assemblée générale, paragraphe 8

A/31/197 Lettre datée du ler septembre 1976, adressée au Secrétaire

général par le représentant permanent de Sri Lanka et

transmettant les documents de la cinquième Conférence des chefs

d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés

Questions pertinentes

Le plan à moyen terme pour la période 1978-1981 contient, conformément au paragraphe 6 a) de la résolution 3442 (XXX) de l'Assemblée générale, un chapitre distinct intitulé "Coopération économique entre pays en développement" 8/. L'attention des membres de la Commission est aussi appelée sur le chapitre V du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa seizième session, intitulé "Examen et évaluation de l'application de la résolution 3442 (XXX) de l'Assemblée générale, intitulée 'Coopération technique entre pays en développement'" 9/.

Suite à donner

Examen du rapport du Secrétaire général dont il est fait mention ci-dessus.

^{8/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 6A (A/31/6/Add.1/Corr.4).

^{9/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 38 (A/31/38).

Point 68. Coopération technique entre pays en développement

Documentation

A/31/82 et Corr.1 (russe seulement)

Lettre datée du 12 avril 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Argentine auprès de

l'Organisation des Nations Unies

A/31/3

Rapport du Conseil économique et social, chapitre VII, section D (résolution 3461 (XXX) de l'Assemblée générale,

par. 9)

E/5779

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa vingt et unième session, chapitre IX (résolution 3461 (XXX) de l'Assemblée générale,

par. 9)

E/5846/Rev.1

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa vingt-deuxième session, chapitre XII (résolution 3461 (XXX) de l'Assemblée

générale, par. 9)

DP/148 et Add.1 à 5

Rapports des organisations participantes et chargées de l'exécution du système des Nations Unies pour le développement et des commissions régionales sur la coopération technique entre pays en voie de développement (résolution 3251 (XXIX) de l'Assemblée gónérale, par. 7, et décision 168 (LXI) du Conseil économique et social)

A/31/197

Lettre datée du ler septembre 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant des documents de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés

Questions pertinentes

Au paragraphe 9 de sa résolution 3461 (XXX), l'Assemblée générale a pris note de l'offre du Gouvernement argentin d'accueillir en 1977 la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement et a prié le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement de présenter, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des recommandations concernant l'organisation de la conférence.

Résolution du Conseil économique et social appelant une décision de l'Assemblée générale (A/31/3, chapitre premier)

Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement /résolution 2023 (LXI)/

- a) Examen de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social et des chapitres correspondants des rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement;
- b) Examen de la résolution 2023 (LXI) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil recommande entre autres que l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, convoque la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui se tiendra à Buenos Aires du 23 août au 6 septembre 1977; désigne le Comité de session du Conseil d'administration du Programme chargé de la coopération technique entre pays en développement comme Comité préparatoire de la Conférence; prie le Secrétaire général et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de se consulter sur les services à assurer à la Conférence; de fournir, au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, les fonds nécessaires pour financer le coût des services de conférence requis pour le Comité préparatoire et pour la Conférence elle-même; et de prendre diverses autres dispositions en vue de la Conférence.